

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 27 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire, à huis clos.

Étaient présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Philippe BOULANGER, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Christel DIAKITÉ, Virginie GROSBOIS, Yann MINOT, Maria PEREIRA, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE.

Était absent excusé : M. Jean-Claude DESSE (donne pouvoir à M. Matthieu PRULIÈRE)

Secrétaire de séance : Mme Maria PEREIRA

ORDRE DU JOUR

I - TRAVAUX

- 1 - Allées du nouveau cimetière
- 2 - Voirie et aménagement rue du Village I
- 3 - Prévention de la délinquance (*délibération 2021-04-020*)
- 4 - Études énergétiques, SDEY
- 5 - Point sur les travaux en cours

II - FINANCES

- 1 - Approbation du Compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune (*délibération 2021-04-021*)
- 2 - Vote du Compte administratif du budget principal 2020 de la Commune (*délibération 2021-04-022*)
- 3 - Redevances d'occupation du domaine public (*délibération 2021-04-023, 2021-04-024 et 2021-04-025*)

III - VIE DE LA COMMUNE

- 1 - Compte-rendu de la commission animation
- 2 - Compte-rendu de la réunion avec les agriculteurs
- 3 - Projet OAH : plan de financement (*délibération 2021-04-026*)
- 4 - Présentation du projet « camping-car »
- 5 - Acquisition d'un terrain cadastré AB 8 (*délibération 2021-04-027*)
- 6 - Projet de jardins partagés (*délibération 2021-04-028*)

IV - VIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Après lecture, les **comptes-rendus des réunions du Conseil municipal des 25 mars et 6 avril 2021** sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

I - TRAVAUX

1 - Allées du nouveau cimetière

M. François CASTELLANI, adjoint aux travaux, informe l'assemblée qu'il est en attente de nouveaux éléments relatifs au devis des allées du cimetière.

D'autre part, une proposition d'enherber lesdites allées a été faite.

La commission travaux établira les avantages et inconvénients de ces choix avant de prendre une décision.

2 - Voirie rue du Village I

M. CASTELLANI précise qu'il est en attente de nouveaux éléments relatifs au devis de la voirie de la rue du Village I : par exemple, il est nécessaire de redimensionner le puisard.

3 - Prévention de la délinquance

Délibération 2021-04-020: portant sur l'approbation du projet d'installation de la vidéo surveillance

Le Maire rappelle le projet de la vidéo-surveillance qui a déjà été présenté dans une précédente réunion. Il participera à la protection des habitants et du territoire communal.

Ce projet a été soumis au service habilité de la gendarmerie et validé par ce dernier.

Le dossier de demande de subvention a été adressé à la préfecture de l'Yonne. Une aide pourra être versée en fonction du nombre de demandes.

Un premier devis d'un montant de 23 762 € TTC. Un second a été demandé.

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer pour le projet :

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
14 + 1 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **valide** le projet d'installation de la vidéo-surveillance sur le territoire de la commune dans le but d'améliorer la protection de ses habitants ;

- **dit** que des devis sont en cours d'obtention ;

- **charge** le maire de solliciter toute subvention pour accompagner le projet ;

- **autorise** le Maire à signer les devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

4 - Études énergétiques, SDEY

Le Maire précise que la délibération relative aux études énergétiques effectuées par le SDEY a déjà été prise (délibération n° 2020-09-045 du 10 juillet 2020).

Seule la mise à jour de la convention **excluant les locaux commerciaux** est à signer par le Maire.

Ainsi, le coût définitif de l'étude est le suivant :

	Coût total HT	Taux TVA (%)	Montant TVA	Coût total TTC
Coût des missions « Études énergétiques » (Audit + options éventuelles [n°1 à 4])	3 965,40 €	20	793,08 €	4 758,48 €
Participation de la commune (20% du coût total HT)	793,08 €			

Le précédent coût pour la commune s'élevait à 932,28 €.

5 - Point sur les travaux en cours

M. François CASTELLANI, présente le point sur les travaux en cours :

- La réfection de la toiture de l'école élémentaire a débuté le 22 avril et se terminera autour du 30 avril.

- Les derniers potelets de la place de l'Église seront installés au milieu de la première semaine de mai.

- Les travaux de la salle polyvalente sont encore en attente de finition.

- Les agents techniques doivent effectuer des réparations dans les toilettes de l'école maternelle.

- Le projet d'installation d'un WC PMR à l'école risque, en raison des conséquences de la pandémie, d'une part de prendre du retard mais également d'avoir un surcoût dû à la hausse générale des matériaux.

- Les jeunes gens de l'IME d'Auxerre vont intervenir la semaine prochaine pour effectuer certains travaux de rénovation sur la commune.

- Les travaux de fleurissement, arrosage et traitement des mauvaises herbes ont largement débuté : la mise en service du désherbeur thermique à gaz permet d'obtenir de bons résultats.

II - FINANCES

1 - Approbation du Compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune

Délibération n°2021-04-021 : portant sur l'approbation du Compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune

Après s'être fait présenter le Compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune dressé par le Receveur accompagné de tous les éléments qui y sont liés et considérant la parfaite régularité des opérations, les membres du Conseil municipal votent son acceptation.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
14 + 1 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **déclare** que le Compte de gestion du budget principal de la Commune dressé pour 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 - compte administratif de la commune 2020

Délibération n°2021-03-022 : portant sur l'adoption du Compte administratif 2020 du budget principal de la Commune

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Maria, Adjointe aux finances, délibère sur le Compte administratif 2020 du budget principal de la Commune dressé par le Maire, Monsieur BRIOLLAND Nicolas, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ci-dessous résumé :

Mme PEREIRA rappelle que le Compte administratif 2020 du budget principal de la Commune fait apparaître un **résultat cumulé d'exploitation de 385 123,69 €**.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
REPORT 2019		247 948,68	30 091,21		30 091,21	247 948,68
RÉALISÉ 2020	486 284,81	623 459,82	234 649,42	240 382,39	720 934,23	863 842,21
TOTAUX	486 284,81	871 408,50	264 740,63	240 382,39	751 025,44	1 111 790,89
RÉSULTATS DE CLÔTURE 2020		385 123,69	24 358,24			360 765,45
RESTES À RÉALISER 2020			34 886,81	76 344,76	34 886,81	76 344,76
TOTAUX CUMULÉS	486 284,81	871 408,50	299 627,44	316 727,15	785 912,25	1 188 135,65
RÉSULTATS DÉFINITIFS		385 123,69		17 099,71		402 223,40

Vote : le Maire, Nicolas BRIOLLAND, ne participe pas au vote. Après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à

13 + 1 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **prend** acte de la présentation faite du Compte administratif,

- **constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **constate** les restes à réaliser suivants :

RESTES A REALISER au 31/12/2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT
20	2051	Concessions et droits similaires	882,00 €
204	2041582	Autres groupements	6 265,04 €
21	21318	Autre bat publics	13 112,93 €
	2152	Installation voirie	14 626,84 €
TOTAL			34 886,81 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT
10	10222	FCTVA	44 906,00 €
13	1322	Subvention Région	5 010,00 €
	1323	Subvention Département	22 634,64 €
	13251	GFP de rattachement	3 794,12 €
TOTAL			76 344,76 €

- **arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus.

Conformément à l'instruction M14, les résultats 2020 ont été repris de façon anticipée au budget primitif principal de la commune 2021 lors de la réunion du 25 mars 2021 (délibération 2021-03-015).

Pour rappel, l'affectation des résultats 2020 a été la suivante :

♦ + **231 610,26 €** au compte **002** (bénéfice reporté) en recettes de fonctionnement du **budget principal de la Commune 2021**,

♦ + **153 513,43 €** au compte **1068** de la section recettes d'investissement du **budget principal de la Commune 2021**.

3 - Redevances d'occupation du domaine

Délibération n°2021-04-023: portant sur la Redevance d'occupation du domaine public 2021 pour les réseaux électriques basse tension ENEDIS

Le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité a été soumis au Conseil municipal.

Le Maire propose :

- de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public au taux maximum ;

- le montant de la redevance est fixé pour l'année 2021 à 215 €.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à

14 + 1 voix pour,

0 voix contre et

0 abstentions,

- **adopte** les propositions qui lui ont été faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages et réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

- **dit** que le montant de la redevance est fixé pour l'année 2021 à 215,00 € ;

- **charge** le Maire d'établir le titre d'un montant de **215 €** à l'attention d'ENEDIS pour l'année 2021.

Délibération n°2021-04-024: portant sur la Redevance d'occupation du domaine public 2021 pour le réseau gaz GrDF

Le Maire informe l'assemblée que selon le décret n°2007-606- du 25 avril 2007, la redevance d'occupation du domaine public voit son instauration réactualisée et ainsi calculée :

- Longueur de canalisation de gaz L	= 5 603 m
- Taux retenu	= 0,035 €/m
- Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2021	= 1,27

Ainsi, selon la formule retenue suivante, $[(0,035 \text{ €} \times 5\,603) + 100 \text{ €}] \times 1,27$, le montant pour 2021 sera de 376 €.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à

14 + 1 voix pour,

0 voix contre et

0 abstentions,

- **décide** de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à **376 €** ;

- **charge** le Maire d'établir le titre d'un montant de **376 €** à l'attention de GrDF pour l'année 2021.

Délibération n°2021-04-025: portant sur la Redevance d'occupation du domaine public 2021 pour les réseaux de télécommunication électronique ORANGE

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L.45-1, L.47 et L.48 du Code des Postes et Télécommunications,

Vu sa délibération en date du 13 février 1998,

Vu la déclaration d'installation d'infrastructures de télécommunication transmise par France Télécom en date du 24 mars 2003,

	Valeur 2020	Valeur 2021
Ouvrages en aérien	55,54 €/km d'artère	55,05 €/km d'artère
Ouvrages en souterrain	41,66 €/km d'artère	41,29 €/km d'artère
Installation au sol	27,77 €/m ²	27,53 €/m²

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
14 + 1 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **décide** que les taux 2021 applicables à chacun des éléments référencés (artères de télécommunication, emprise au sol) existants sur le domaine public routier communal ont été modifiés comme ci-dessus,

- **charge** le Maire d'établir le titre 2021 d'un montant de **1 841,10 €** à l'attention de l'entreprise Orange pour l'année 2021.

III - VIE DE LA COMMUNE

1 - Compte-rendu de la commission animation

Catherine Billiat rend compte de la commission qui s'est tenue :

A - Acquisition :

3 guirlandes pour les décorations de Noël ont été achetées avec le déstockage à 50 % chez Citylum , pour un montant de 329,82€.

B - Commémoration du 8 Mai :

Il a été acté d'anticiper les invitations pour les anciens combattants uniquement en raison de la crise sanitaire. Il n'y aura pas de pot offert aux habitants.

C - Matinée éco-citoyenne du 29 mai :

Le lieu de rendez-vous a été validé vers l'usine Safe. Seules les personnes inscrites au préalable seront acceptées.

D - Animations pour le 14 juillet :

- La commission décide d'innover pour cette année encore particulière : le feu d'artifice aura lieu lors de la fête communale, le samedi 18 septembre.

- Pour marquer la Fête Nationale, si c'est possible, l'idée sera d'organiser un repas républicain le mercredi 14 juillet place de l'église. Chacun viendrait avec son panier-repas (sur le même principe que la fête des voisins).

E - Fête communale en septembre :

Les associations seront sollicitées pour l'organisation du vide-greniers. Les manèges devraient être présents. Avant le feu d'artifice, les élus réfléchiront à une animation musicale, avec une buvette.

F - Questions diverses :

Le maire réunira fin mai les associations pour établir le calendrier pour la fin de l'année.

Le bar de La Tulipe s'est inscrit à Garçon, La Note.

2 - Compte-rendu de la réunion avec les agriculteurs

Le maire rend compte de la réunion qui a été organisée avec l'ensemble des agriculteurs qui travaillent sur le territoire de la commune. Le maire de Quenne était également présent.

A - Aménagement des chemins autour de la M.A.S.

Le maire évoque la remise en œuvre du chemin rural autour de la M.A.S. Ces travaux seraient prévus d'ici à la fin d'année. Il a été acté que la collectivité pourrait louer un appareil à ramasser les cailloux afin de pouvoir stabiliser ce futur chemin.

B - Entretien des chemins ruraux

À l'issue des diverses interventions, il est retenu que la plupart des chemins à traiter seront remis en état avec des pierres. D'autre part, en fonction de l'état des chemins, il sera nécessaire d'utiliser une épareuse ou une niveleuse avec l'idée de renvoyer dès que l'on peut l'eau dans les champs.

C - Les chemins ruraux et autres sentiers cultivés sans autorisation

Le maire a interrogé les agriculteurs concernant les chemins qui se sont petit à petit transformés en champ. M. le maire s'appuiera sur les connaissances de M. RICHARD et M. BOULANGER pour établir une proposition d'échange, d'acquisition ou de remise en état.

3 - Projet OAH : plan de financement

Le maire a exposé de nouveau le projet de lotissement de l'OAH rue des Fleurs.

Il a présenté le projet de délibération de l'OAH présentant l'opération de construction de 6 logements et de 3 lots à bâtir.

Délibération n°2021-04-026: portant sur le plan de financement de l'opération de la construction de logements OAH et de la réalisation de 3 lots à bâtir

M. le Maire rappelle les caractéristiques essentielles de l'opération de construction rue des Grillons et des Libellules de 6 logements individuels locatifs sociaux et réalisation de 3 lots à bâtir.

Lors de la programmation 2019 du plan de cohésion sociale, l'Office Auxerrois de l'Habitat a proposé la construction de 6 logements individuels locatifs sociaux et de 6 lots destinés à l'accession à la propriété sur un terrain composé des parcelles AC N°193, 548 et 550 d'une surface totale de 5 996 m². Le propriétaire de la parcelle AC 193 ayant refusé de vendre son terrain, le conseil municipal de la mairie d'Augy, par délibération n° 2021-02-008 du 23 février 2021, accepte la vente des parcelles AC 196 et 550 pour une surface de 2 909 m². La propriétaire de la parcelle AC 548 accepte également la vente de sa parcelle d'une surface de 1 787 m².

Le terrain total en acquisition par l'OAH d'une surface de 4 696 m² permet la réalisation de 6 logements individuels locatifs sociaux et de 3 lots destinés à l'accession à la propriété.

Une évaluation de ces biens auprès de France Domaine estime la valeur du terrain à 27 €/m² à plus ou moins 10%. Il est proposé l'achat de la parcelle AC 548 à 27 €/m² et l'achat des parcelles AC 193 et 550 à 25 €/m².

Actualisation du plan de financement :

Sur la base de la nouvelle étude effectuée, avec un montant d'acquisition du foncier estimé à **120 974 €**, les plans de financement prévisionnels sont modifiés comme suit :

- Pour les 6 logements locatifs sociaux :

DEPENSES	MONTANT TTC (€) (TVA 10%)	RECETTES	MONTANT TTC
TRAVAUX	799 177	SUBVENTION ÉTAT	11 146
HONORAIRES	114 474	SUBVENTION INTERCOMMUNALITÉ	8 000
FONCIER	106 328	SUBVENTION COMMUNE D'AUGY	42 000
RÉVISIONS	30 362	PRÊT FONCIER CDC PLUS	142 137
		PRÊT CONSTRUCTION CDC PLUS	430 197
		PRÊT FONCIER CDC PLAI	78 563
		PRÊT CONSTRUCTION CDC PLAI	237 782
		PRÊT ACTION LOGEMENT	48 000
		APPORT ORGANISME 5%	52 516
TOTAL	1 050 341	TOTAL	1 050 341

- Pour les 3 lots à bâtir :

DEPENSES	MONTANT TTC (€)(TVA 20%)	RECETTES	MONTANT TTC
TRAVAUX	52 800	FONDS PROPRES OAH	105 541
HONORAIRES	11 416		
FONCIER	41 325		
TOTAL	105 541	TOTAL	105 541

Ainsi, pour financer ce projet, la subvention de la commune d'Augy à l'OAH serait de **42 000,00 €** (soit 7 000 € par logement social).

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à

14 + 1 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **accorde** à l'OAH une subvention de 7 000 € par logement social, soit un montant total de **42 000 €** pour participation au financement de l'opération de construction de 6 logements sociaux individuels locatifs et réalisation 3 lots à bâtir rue des Grillons et des Libellules ;

- **dit** que la somme figurera au budget 2022 ;

- **charge** le maire de finaliser la convention de partenariat et de signer tout document afférent à ce dossier.

4 - Présentation du projet « camping-car »

Le Maire informe les élus qu'il a repris le dossier d'aménagement de l'espace de l'ancienne baignade.

Dans le cadre du développement du tourisme sur le territoire de l'agglomération de l'auxerrois, la création d'espaces d'accueil des camping-cars est un réel besoin. Or, le site de l'ancienne baignade d'Augy serait favorable à l'installation d'une « Aire de

stationnement artisanale » pouvant accueillir 8 véhicules, avec tout l'aménagement nécessaire à cette activité (borne Wifi, branchement électrique, évacuation des eaux usées, collectes déchets avec tri sélectif...).

Cette hôtellerie de plein air apporterait à la commune une activité commerciale supplémentaire et des retombées économiques sur le territoire de l'agglomération non négligeables.

Une réflexion sera menée sur ce projet par l'équipe municipale.

5 - Acquisition d'un terrain en vue d'implanter des jardins partagés et familiaux

Délibération n°2021-04-027: portant sur l'acquisition d'un terrain cadastré AD 8

Le maire expose le projet d'acquisition du terrain non-constructible, cadastré AD 8, d'une superficie de 2 538 m², situé rue Soufflot, derrière le lotissement de l'Allée Delorme, pour le projet de jardins partagés et collectifs. Le propriétaire est favorable à la vente au prix de 5 000,00 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur PRULIÈRE sera chargé de porter le projet.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
14 + 1 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **adopte** le projet d'acquisition de la parcelle AD 8, sise Le Village, au prix de **5 000,00 €** ;

- **dit** que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;

- **dit** que les crédits figurent au budget primitif principal de la commune ;

- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6 - Projet de jardins partagés et familiaux

Délibération n°2021-04-028: portant sur le projet de création de jardins partagés et collectifs

Le maire expose le projet de création de jardins partagés, familiaux et collectifs, ouverts à l'ensemble des administrés du village. Celui-ci s'engagera dans une démarche de développement durable agro-écologique et permettra aux adhérents de partager non-seulement un espace de production en circuit court, mais également des connaissances, pratiques alternatives et gestion des déchets avec la mise en place de composteurs.

Le maintien et l'expansion du lien social auront là aussi toute leur importance.

Les frais prévisionnels de l'aménagement de ce terrain sont détaillés comme suit :

Travaux	Montants
Clôture du terrain	2 355,00 € TTC
Réhabilitation du puit existant	471,00 € TTC
Installation de 2 abris de jardin	578,00 € TTC
TOTAL	3 404,00 € TTC

Considérant Augy située en zone périurbaine d'Auxerre, avec de nombreux logements sans terrain, sans jardin,

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
14 + 1 pouvoir voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **adopte** le projet de création des « Jardins partagés, familiaux et collectifs » qui se situeront sur la parcelle en cours d'acquisition par la commune AD 8, sise Le Village ;
- **accepte** les coûts d'aménagement prévisionnels ci-dessus détaillés pour un montant total de **3 404,00 € TTC** ;
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget principal primitif 2021 de la commune ;
- **charge** le maire de solliciter l'appel à projet auprès du Préfet ;
- **charge** le maire de solliciter toute subvention pour accompagner le projet ;
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

IV - VIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS

Le Maire relate les informations de la dernière réunion du bureau de la communauté d'agglomération de l'auxerrois ;

Le prochain Conseil communautaire se réunira le 20 mai 2021.

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Élections Départementales et Régionales

Le Maire évoque les prochaines élections qu'il convient d'organiser pour les scrutins départementaux et régionaux des 20 et 27 juin 2021.

Pour chacun des deux tours, il y aura 2 bureaux à tenir pour chacun des scrutins.

Un tableau sera envoyé par le secrétariat pour que les élus s'inscrivent afin de tenir les bureaux de vote.

École

Madame Virginie GROSBOIS informe les élus des activités organisées prochainement à l'école :

- Monsieur Matthieu PRULIÈRE ainsi qu'un agent de la communauté de l'auxerrois interviendront le 20 mai sur le thème du tri sélectif et installeront un composteur à l'école. Les agents communaux seront également formés au tri et à l'utilisation du composteur.

- Mme GROSBOIS fait un bilan de la semaine de confinement avec la fermeture de l'école avant les vacances scolaires de Pâques : seuls 7 élèves, dont les parents étaient personnels prioritaires, étaient présents à l'école. Le repas du midi était apporté par les familles.

- Il y a eu 10 inscriptions de nouveaux élèves pour la rentrée scolaire prochaine dont 5 enfants venant de l'extérieur, acceptés pour raisons de rapprochement de fratries.

- Une réflexion est engagée sur le type de souvenir à offrir cette année aux enfants de CM 2 qui vont quitter l'école : plusieurs pistes seront étudiées.

VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 22 heures 40.